
**Information et documentation — Code
international normalisé des œuvres
musicales (ISWC)**

*Information and documentation — International Standard Musical
Work Code (ISWC)*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15707:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1099802f-f8b9-4aa8-8bbb-a3d3da3b0ea2/iso-15707-2022>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15707:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1099802f-f8b9-4aa8-8bbb-a3d3da3b0ea2/iso-15707-2022>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Structure d'un ISWC	2
4.1 Construction de base	2
4.2 Préfixe	2
4.3 Identifiant de l'œuvre	2
4.4 Chiffre de contrôle	2
5 Organisme d'enregistrement	2
6 Association d'un ISWC à des métadonnées descriptives	2
7 Association d'un ISWC à du contenu numérique	3
Annexe A (normative) Lignes directrices pour l'utilisation d'un ISWC	4
Annexe B (informative) Calcul du chiffre de contrôle d'un ISWC	6
Annexe C (informative) Métadonnées descriptives pour l'enregistrement des œuvres musicales	7
Bibliographie	9

(standards.iteh.ai)

ISO 15707:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1099802f-f8b9-4aa8-8bbb-a3d3da3b0ea2/iso-15707-2022>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Identification et description*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 15707:2001), dont elle constitue une révision mineure. Les modifications sont les suivantes:

- à l'[Article 2](#): ajout de l'article «Références normatives» obligatoire et renumérotation des articles suivants;
- à l'[Article 4](#): suppression des références à l'Agence internationale de l'ISWC et ajout du lien vers la page de l'organisme d'enregistrement www.iso.org/fr/maintenance_agencies;
- à l'[Article 5](#): suppression de la référence à l'agence ISWC;
- suppression du titre du paragraphe A.1.1 et ajout de son contenu sous le titre principal [A.1](#).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Introduction

Le présent document a été élaboré en collaboration avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC).

Le système du code international normalisé des œuvres musicales (ISWC) a été développé par les sociétés membres de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Le but de la CISAC, en créant l'ISWC des œuvres musicales, est de permettre une administration plus efficace au niveau mondial des droits liés à ces œuvres. L'ISWC fournit un moyen efficace d'identification des œuvres musicales dans des bases de données informatisées, dans la documentation relative à ces œuvres, et pour l'échange d'information au niveau international entre les sociétés de droit d'auteur, les éditeurs, les maisons de disques et les autres parties intéressées.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 15707:2022](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1099802f-f8b9-4aa8-8bbb-a3d3da3b0ea2/iso-15707-2022)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1099802f-f8b9-4aa8-8bbb-a3d3da3b0ea2/iso-15707-2022>

Information et documentation — Code international normalisé des œuvres musicales (ISWC)

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie un système d'identification univoque des œuvres musicales. Son but est de promouvoir l'utilisation internationale d'un code d'identification normalisé permettant de reconnaître d'une façon univoque les œuvres musicales dans les bases de données informatisées et dans la documentation relative aux œuvres, utilisable par les sociétés de perception impliquées dans la gestion des droits sur ces œuvres.

Le Code international normalisé des œuvres musicales (ISWC) identifie les œuvres musicales en tant que créations intangibles. Il ne sert pas à identifier les manifestations de ces œuvres, ni les objets qui sont liés à ces œuvres. Les manifestations et les objets sont soumis à d'autres systèmes d'identification indépendants, tels que l'ISRC (Code international normalisé des enregistrements), l'ISMN (Numéro international normalisé de la musique) pour les partitions, et l'ISAN (Numéro international normalisé des œuvres audiovisuelles) pour les œuvres audiovisuelles.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

chiffre de contrôle

chiffre ajouté pouvant être utilisé pour vérifier l'exactitude d'un numéro normalisé au moyen d'une équation basée sur les chiffres contenus dans ledit numéro

Note 1 à l'article: Adapté de l'ISO/IEC 7064.

3.2

œuvre musicale

œuvre (3.3) qui consiste en une combinaison de sons, avec ou sans texte d'accompagnement

3.3

œuvre

création de l'esprit distincte et abstraite, dont l'existence est incarnée grâce à une ou plusieurs formes d'expression (par exemple, une exécution) ou de manifestations (par exemple, un objet)

4 Structure d'un ISWC

4.1 Construction de base

Un ISWC se compose de trois éléments: un préfixe suivi de neuf chiffres puis d'un chiffre de contrôle, comme suit:

- préfixe (1 caractère);
- identifiant de l'œuvre (9 chiffres);
- chiffre de contrôle (1 chiffre).

Lorsqu'un ISWC se présente sous forme écrite ou imprimée, il doit être précédé des lettres «ISWC». Dans l'unique but de faciliter la lecture, des tirets et des points peuvent être utilisés comme séparateurs entre ces éléments, au sein de l'identifiant de l'œuvre.

EXEMPLE ISWC T-034.524.680-1

4.2 Préfixe

Le premier élément d'un ISWC doit être la lettre «T». L'organisme d'enregistrement peut, le cas échéant, remplacer la lettre «T» par un autre caractère alphanumérique, de manière à élargir la capacité de numérotation du système ISWC et/ou pour indiquer le début d'une nouvelle phase dans l'affectation d'un ISWC aux œuvres musicales.

4.3 Identifiant de l'œuvre

Le deuxième élément d'un ISWC doit être l'identifiant de l'œuvre. L'identifiant de l'œuvre est un code numérique composé de 9 chiffres.

Les identifiants des œuvres musicales doivent se situer entre 000000001 et 999999999.

4.4 Chiffre de contrôle

Le troisième élément d'un ISWC doit être le chiffre de contrôle. Le chiffre de contrôle d'un ISWC est calculé selon un coefficient 10 pondéré.

La méthode de calcul du chiffre de contrôle figure à l'[Annexe B](#).

5 Organisme d'enregistrement

L'organisme d'enregistrement doit superviser, coordonner et administrer l'ISWC. Les coordonnées de l'organisme d'enregistrement compétent sont disponibles à l'adresse www.iso.org/fr/maintenance_agencies.

6 Association d'un ISWC à des métadonnées descriptives

Un ISWC doit être associé à des données descriptives (voir l'[Annexe C](#)) de l'œuvre musicale qu'il identifie, au moyen d'une base de données de dépôt administrée par l'organisme d'enregistrement ayant enregistré l'œuvre concernée.

L'utilisation d'un ISWC doit suivre les instructions spécifiées à l'[Annexe A](#).

7 Association d'un ISWC à du contenu numérique

Un ISWC peut être associé à des expressions et des manifestations numériques d'une œuvre musicale en utilisant des techniques appropriées (par exemple le chiffrement et le tatouage en filigrane), pour faciliter le traçage de l'utilisation de ladite œuvre.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15707:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1099802f-f8b9-4aa8-8bbb-a3d3da3b0ea2/iso-15707-2022>

Annexe A (normative)

Lignes directrices pour l'utilisation d'un ISWC

A.1 Œuvres auxquelles un ISWC peut être attribué — Répertoire éligible

Un ISWC peut être attribué à toute œuvre musicale, éditée ou inédite, nouvelle ou existante, sans prise en compte de son statut en ce qui concerne le droit d'auteur.

Un ISWC différent de l'ISWC de l'œuvre ou des œuvres dont ils sont dérivés doit être attribué aux versions modifiées, aux extraits et aux œuvres musicales composites.

Quelques exemples de versions modifiées:

- modifications du contenu d'une œuvre musicale, à l'exception des modifications peu significatives;
- nouveaux arrangements (par exemple, un arrangement, pour orchestre de chambre, d'une invention pour piano de Bach);
- traductions du texte écrit d'une œuvre musicale.

Quelques exemples d'extraits:

- mouvements et autres divisions importantes d'une œuvre musicale qui pourraient porter un autre titre que celui de l'œuvre intégrale (par exemple l'«Hymne à la joie», dernier mouvement de la 9^e symphonie de Beethoven);
- œuvre reconnue en tant qu'extrait d'une œuvre plus vaste, mais dont le type d'extrait peut ne pas être identifié.

Quelques exemples d'œuvres composites:

- «medley» composé d'œuvres existantes ou d'extraits de telles œuvres exécutés en séquence continue;
- œuvre contenant plusieurs échantillons d'œuvres existantes, telle qu'une nouvelle chanson dans laquelle des paroles de rap sont chantées sur la bande rythmique d'une œuvre déjà enregistrée.

A.2 Administration du système ISWC

L'organisme d'enregistrement peut déléguer certaines tâches et certains services décrits dans la présente annexe aux agences d'enregistrement. Les agences d'enregistrement jouent souvent un rôle important dans l'attribution des ISWC. Par conséquent, il est recommandé aux éventuels déclarants de consulter le site web de l'organisme d'enregistrement¹⁾ afin d'obtenir les coordonnées de l'agence d'enregistrement la plus compétente ainsi que des informations sur les tâches et services qui lui ont été délégués.

A.3 Attribution d'un ISWC

A.3.1 L'organisme d'enregistrement doit attribuer des ISWC aux œuvres musicales sur simple demande. Des cas particuliers d'attribution d'un ISWC concernant certains créateurs ou certains types

1) www.iso.org/fr/maintenance_agencies